

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 6 février 2025

Date de la convocation
29/1/2025

Date d'affichage
29/1/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Réf : CM 2025-01

Pour :
Contre : 16
Abstentions :

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
de Pontoise
le : 11 FEV. 2025

et publication ou
notification
du : 11 FEV. 2025

Le six février de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 13 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 6 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : 3 - Nathalie BAHLIL à Olivier ANTY, Marilyne GIRARD à Denis DUBOSQUELLE, Dorothee OULIE à Olivier FOUR

Secrétaire de séance : Denis DUBOSQUELLE

OBJET : Avis de la Commune sur la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans le cadre de la déclaration d'utilité publique pour la construction d'un établissement pénitentiaire

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Suite aux annonces gouvernementales, un projet de création d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de Bernes sur Oise a été annoncé en 2021.

Par délibération du 22 mai 2021 relative à la motion portant sur la création d'un établissement pénitentiaire, le Conseil Municipal a indiqué être opposé au projet de centre pénitentiaire

Par ailleurs, le PLU de la Commune étant en cours de révision à cette période, celui-ci devait être modifié pour se mettre en conformité avec le projet national d'établissement pénitentiaire :

- Soit, à l'initiative de la Commune, pour reprendre l'ensemble des pièces du dossier initié depuis 2020
- Soit, à l'initiative de l'Etat par la procédure de DUP (déclaration d'utilité publique) emportant mise en comptabilité du PLU

Aussi, cette deuxième voie a été privilégiée.

La révision du PLU a été adoptée par délibération du 30 mars 2023, sans intégration du projet d'établissement pénitentiaire.

Par conséquent, les services préfectoraux et l'APIJ (Agence pour l'Immobilier et la Justice) ont mis en place la procédure de déclaration de projet portée par



l'Etat, valant mise en compatibilité du PLU, se l'urbanisme et l'article L.122-14 du code de l'

Dans cette procédure, ont été organisées une concertation préalable et une concertation dans le cadre de cette mise en conformité du PLU, en 2023.

En 2024, le Préfet du Val d'Oise a prescrit par arrêté du 13 septembre, l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire relatives au projet d'établissement pénitentiaire, dit « Nord-Francilien ».

A la suite de l'enquête qui s'est déroulée du 7 octobre au 8 novembre 2024, et du rapport remis par le Commissaire Enquêteur, le 16 décembre dernier, la Commune souhaite apporter ses observations :

« Nous tenons vivement à attirer votre attention sur les nombreux enjeux et difficultés majeures que ce projet fera peser sur notre commune, menaçant profondément son équilibre et son avenir.

Après analyse des contributions, il ressort clairement un rejet massif du projet proposé par l'État. Je comprends parfaitement ces oppositions : le territoire n'est tout simplement pas adapté pour accueillir un tel projet. Un centre pénitentiaire n'est jamais facile à faire accepter, cependant, il reste indispensable et nécessaire. C'est pourquoi le choix du site doit être parfaitement réfléchi, en tenant compte de la configuration des lieux, des infrastructures existantes, et de la faisabilité de nouvelles installations permettant un fonctionnement qui se doit d'être parfait. Ce n'est qu'avec un emplacement en totale adéquation avec la prise en compte de toutes les difficultés et contraintes que l'acceptabilité de ce projet par les habitants pourra être envisagée.

Actuellement, nous disposons de très peu d'informations précises, mais il est déjà évident que la situation géographique choisie n'est pas appropriée pour ce projet. À ce jour, malgré l'organisation de réunions publiques par la Commune et les services de l'État, la Commission Nationale du Débat Public, ainsi que des réunions techniques, des comités de pilotage et de nombreux échanges, aucun engagement formel et inscrit dans la durée n'a été pris. Pourtant, des enjeux cruciaux ont été soulevés : aspects économiques, sécurité, santé, transports, raccordement aux réseaux, impacts sur la vie associative, préservation du patrimoine, et bien d'autres. Le fait que l'État ne soit pas présent sur notre territoire au sujet de ce projet donne l'idée que la commune le soutient, bien que nous soyons contre.

Les élus locaux se sentent débordés et sous pression face à un tel projet. Nous travaillons considérablement sur ce dossier sans obtenir de retour concret, et nous ressentons un manque de transparence qui engendre une grande méfiance. Il semble parfois qu'un rouleau compresseur avance avec pour seul objectif l'implantation de cette prison, sans tenir compte des réalités locales ni des inquiétudes de la population.

Il ne sera pas acceptable que la commune ou la communauté de communes supporte les coûts financiers associés à ce projet.

Comment expliquer ce malaise persistant ? Est-il normal que notre territoire et ses élus se sentent ainsi en opposition et méfiant vis-à-vis de l'État pour ce projet de construction d'un centre pénitentiaire ?

1. Gestion de l'assainissement et des réseaux

Les coûts liés au possible raccordement de ce projet à notre réseau, ainsi que les obligations d'extension et de maintenance de notre station d'épuration, pèseront lourdement sur le budget communal et intercommunal. La station de traitement des eaux usées approche de sa capacité maximale après les engagements des communes de notre Plan Local de l'Habitat. Le

raccordement du centre de détention nécessaire, terme financé par l'État afin d'éviter une saturation qui risquerait de compromettre nos obligations.

De plus, une gestion rigoureuse des eaux de ruissellement est cruciale pour prévenir des conséquences graves pour notre commune, comment seront-elles gérées ? Les procédures de refacturation et les conventions à établir avec le syndicat en charge de cette distribution située dans le département de l'Oise, ajoutent une autre complexité.

La gestion de l'eau constitue un défi stratégique majeur pour l'avenir de notre territoire et de notre planète.

2. Problèmes de mobilité et rétrocession de la route

La gestion des mobilités autour de ce projet présente de nombreux défis, notamment les coûts liés à la rétrocession de la route, qui inquiètent profondément notre commune. Nos ressources financières étant insuffisantes pour les assumer seules, nous sollicitons un engagement de l'État pour la prise en charge intégrale de ces coûts, tant directs qu'indirects.

Il est également essentiel de repenser la circulation routière afin de garantir la sécurité des habitants face à l'augmentation prévue de la fréquentation. Par ailleurs, une planification et un soutien aux transports en commun seront indispensables pour préserver la fluidité du trafic et maintenir la qualité de vie dans notre commune.

3. Gestion de la sécurité

L'augmentation de la circulation routière et l'arrivée de nouveaux usagers poseront des risques accrus pour la sécurité publique. Sans ressources supplémentaires, notre commune ne pourra assurer un niveau de surveillance suffisant. La sécurisation des environs du centre de détention, qui concerne plusieurs communes réparties sur deux départements et régions, demandera des moyens coordonnés en vidéosurveillance et en renforcement des effectifs de Gendarmerie. Nous restons dans l'incertitude quant aux dispositifs concrets que l'État compte déployer pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Ce secteur actuellement isolé deviendra très fréquenté si le projet aboutit. Comment garantir la tranquillité des agriculteurs locaux pour qu'ils puissent travailler sans contrainte, notamment face aux risques de projections et d'actes de délinquance ? Comment préserver un environnement sûr et serein pour les usagers du terrain d'aviation, les promeneurs, les chasseurs et autres habitants qui fréquentent ce lieu pour des activités légales ? Ces préoccupations doivent être adressées pour maintenir la qualité de vie et la sécurité de toutes les personnes fréquentant ce territoire.

4. Enjeux liés à notre terrain d'aviation historique

Notre terrain d'aviation, un élément patrimonial et économique essentiel, risque de souffrir des effets du projet. Ce site historique accueille des activités sportives, associatives et économiques d'envergure, ainsi que des événements majeurs, incluant des préparations de sportifs pour des compétitions de haut niveau. Sa préservation et son développement doivent être une priorité, tout comme le soutien aux activités économiques et culturelles qui en dépendent. Nous sollicitons un engagement ferme de l'État pour préserver ce site et ses retombées positives pour notre territoire.

5. Passage à une strate de population supérieure et nouvelles obligations

La hausse de la population attendue exercera une pression considérable sur les infrastructures de notre commune (écoles, services publics, espaces publics). Cette croissance rapide exigera des investissements importants pour garantir que les conditions de vie des habitants ne se détériorent pas et que notre commune puisse répondre à ses obligations.

La croissance démographique fera passer notre population supérieure, entraînant de nouvelles obligations légales et administratives. Nous redoutons de manquer des moyens nécessaires pour assumer ces responsabilités accrues et souhaitons connaître les mesures que l'État prévoit pour accompagner notre commune dans cette transition. Par ailleurs, cette croissance imposera une charge administrative importante, nécessitant des ressources humaines et financières supplémentaires pour gérer suite à l'afflux de nouveaux résidents. L'inscription des détenus sur nos listes électorales suscite également des inquiétudes quant à l'évolution de l'identité de notre commune. Nous sommes également très préoccupés par le nombre de personnes incarcérées, car il est de notoriété publique que les établissements pénitentiaires souffrent de surpopulation.

6. Incertitude sur l'activité et le devenir du centre AFPA

Nous appréhendons la pérennité économique du centre AFPA, et craignons que l'engagement de l'État à maintenir son activité ne soit pas durable. Cette incertitude nous paraît d'autant plus préoccupante qu'elle affecte directement des emplois directs sur notre commune mais également la capacité à investir dans une formation professionnelle efficace et adaptée aux métiers nécessaires et profitable à notre beau pays. L'absence de perspectives risque de limiter les possibilités de formation, ce qui serait préjudiciable pour la population nationale et les besoins de recrutement dans des secteurs essentiels.

7. Soutien de l'État pour le système de santé local

L'arrivée de nouveaux résidents nécessitera un renforcement des infrastructures de santé, particulièrement notre hôpital, déjà sous pression. Nous sollicitons des mesures de la part de l'État pour garantir des solutions durables et assurer une prise en charge médicale adaptée aux besoins futurs.

8. Nécessité d'un accompagnement durable de l'État

Au regard d'un tel projet, nous sommes très surpris de n'avoir pas été destinataire d'un document énumérant toutes les exigences des communes liées à ce type de structure.

L'État doit s'engager à accompagner notre commune tout au long de la durée de vie de ce centre de détention. À ce jour, les actions de l'État n'ont pas suffisamment répondu aux besoins spécifiques de notre territoire, et nous craignons que des défis plus grands encore ne surviennent si des mesures concrètes ne sont pas prises rapidement.

Nous demandons un soutien urgent et durable de la part des autorités compétentes pour faire face aux conséquences de ce projet, et pour garantir que la qualité de vie de nos citoyens ne soit pas compromise. Il est essentiel que l'État accompagne notre commune de manière renforcée pour préserver notre patrimoine et soutenir les infrastructures vitales de notre territoire.

Nous sommes convaincus qu'en poursuivant nos réflexions, ces problématiques ne sont qu'un point de départ des trop nombreuses contraintes liées à l'implantation d'un centre pénitentiaire sur notre commune. »

Par courrier du 7 janvier 2025, la Préfecture du Val d'Oise indique qu'après avis favorable assorti de recommandations du commissaire enquêteur, le dossier de mise en compatibilité du PLU a été modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête.

Il y est indiqué que ces modifications permettent d'une part de préciser que :

- l'objectif de 3100 habitants s'entend sans pénitencier,
- et d'autre part d'autoriser les trois régimes d'ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) dans le sous-secteur Nb1, certaines activités du centre pénitencier étant susceptibles de relever des rubriques de la nomenclature ICPE.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'émettre un avis défavorable au projet tel que présenté.

Ces observations ne constituent pas une liste exhaustive au regard notamment des évolutions environnementales, technologiques, financières, réglementaires, ou sociales susceptibles de peser sur ce projet. A ce jour, l'ensemble des risques ne peut pas être réellement évalué dans un écosystème en pleine mutation.

La Commune n'a ni la capacité ni la volonté d'assumer les charges financières et humaines liées à ce projet de centre pénitencier. Il est donc essentiel que les services de l'Etat s'engagent en ce sens par la rédaction d'une convention formalisant cet engagement.

Nous tenons à alerter et informer les services de l'Etat sur la situation des élus de Bernes sur Oise. Il est indéniable que l'exercice de la fonction d' élu représente une charge de travail importante, facilement observable. Toutefois, à Bernes sur Oise, le projet porté par l'Etat alourdit considérablement cette charge.

Ce projet d'Etat, aux conséquences majeures pour notre commune, nécessite un engagement considérable en temps et en énergie : réunions, concertations entre élus et dialogue avec nos concitoyens. De surcroît, il mobilise de nombreux partenaires, tant son impact sur notre territoire sera significatif. Cela implique l'examen de milliers de pages de documents, un travail approfondi d'analyse et une vigilance constante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable A L'UNANIMITE au dossier de mise en compatibilité du PLU dans le cadre de la déclaration d'utilité publique pour la construction d'un établissement pénitencier.

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 6/2/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY



Denis DUBOSQUELLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le



ID : 095-219500584-20250206-2025_01_02-DE
